

<p style="text-align: center;"><b>Rapport de la sous-commission du budget 2006</b> <b>Dicastère de Monsieur Didier Berberat</b></p>
---

### **Composition de la sous-commission**

Katia Babey Falce (PS)  
Pascale Gazareth (POP)  
Philippe Lagger (Verts): président-rapporteur

La sous-commission s'est réunie lundi 17 octobre 2005.

La séance s'est déroulée en 5 phases :

- Discussion générale entre le chef du dicastère et les commissaires
- Examen des propositions de la Chancellerie et du Service juridique
- Examen du budget du Centre d'orthophonie, du Centre de santé scolaire, du Délégué à la jeunesse, du Parlement des jeunes, du centre d'animation et de rencontre et de Sombaille jeunesse
- Examen du budget du Service communal de l'action sociale
- Examen du budget des Ecoles enfantine, primaire et secondaire

Le rapport s'arrête aux éléments qui ont suscité des questions et des développements durant la rencontre. Pour le reste, il est important de se référer au document du Dicastère de l'Instruction publique, de la Jeunesse et des Affaires sociales (Mesures déjà prises - Mesures à prendre)

En outre, une série de questions a été posée au Chef du dicastère par un commissaire non-membre de la sous-commission. Ses questions et les réponses apportées par les services concernés figurent en italique dans le texte.

### **1ère partie**

Le chef du dicastère nous rappelle que le Conseil communal a dû prendre des mesures drastiques dans le 3<sup>ème</sup> train de mesures et qu'elles seront encore accentuées dans le 4<sup>ème</sup> train de mesures. Les mesures prises en matière d'Instruction publique pourraient être financièrement quasi annulées si le Grand Conseil accepte que le canton baisse sa subvention au paiement des salaires du corps enseignant des écoles enfantine, primaire et secondaire de 10%, soit de 45% à 40,5%. La charge supplémentaire pour la commune s'élèverait à 1'750'000 francs environ. D'autre part, si toutes les mesures envers le corps enseignant sont adoptées, une économie de 975'000 francs environ serait réalisée. La charge supplémentaire s'élèverait à environ 775'000 francs, ce qui ne serait pas supportable financièrement.

Les commissaires reviennent sur une remarque faite en Commission financière pour constater que la composition de cette sous-commission n'est pas nécessairement très judicieuse puisque le Conseiller communal et les trois commissaires représentent chacun un parti de gauche. Cet avis est partagé.

## **2<sup>ème</sup> partie**

### **Examen des propositions de la chancellerie et du Service juridique**

Sont présents, MM. Sylvain Jaquenoud (Chancelier) et Christian Haag (Adjoint au chef du Service juridique). Ces deux services ont peu de marge de manœuvre pour limiter les coûts. Cependant des efforts seront faits dans plusieurs domaines.

#### **121 Chancellerie**

Les mesures à prendre sont décrites ci-dessous.

- Un abonnement sera introduit pour les 200 à 300 personnes (outre les conseillers généraux, les services et les conseillers communaux) recevant les ordres du jour, rapports et PV du Conseil général. La gratuité sera maintenue pour les membres du CG, l'administration et les médias. Le prix est à calculer.
- La Chancellerie est mandatée pour diminuer le nombre de journaux auxquels sont abonnés les services ainsi que pour renoncer à quelques abonnements de revues. A calculer.
- L'idée de renoncer aux boissons et de les remplacer par des fontaines à eau dans la salle des commissions du 13<sup>ème</sup> étage ne fait pas l'unanimité. Il n'est pas certain que les bonbonnes pour les fontaines coûtent moins chères.
- Durant les 2 prochaines années, la présidence du Grand Conseil sera assurée par deux Chaux-de-Fonniers : Madame Gisèle Ory en 2006-2007 et M. Patrick Erard en 2007-2008. Le coût d'une telle réception s'élève à environ 30'000 francs. Il est prévu de ramener ce chiffre à une somme plus adaptée à la situation financière, entre 5'000 francs et 10'000 francs par réception.
- Le Conseil communal reverra à la baisse les repas et cadeaux lors des réceptions d'hôtes.

Les sorties du Conseil général prévues une année sur deux ainsi que les sorties des anciens présidents du Conseil général prévues l'autre année sur deux seront supprimées.

## **124 Service juridique**

Le service a renoncé à former un avocat stagiaire. Le coût d'un tel stage s'élève à 1'500 francs par mois.

Pour répondre à une question qui a été posée à plusieurs reprises, il est constaté que la sous-traitance de toutes les affaires juridiques de la commune par des Etudes privées coûterait beaucoup plus cher.

Vu l'offre électronique, le service juridique a supprimé un certain nombre d'abonnements à des revues et périodiques législatifs, ce qui l'amène à réduire de CHF 2'500.- le poste relatif aux abonnements.

## **3ème partie**

### **Examen du budget du Centre d'orthophonie, du Centre de santé scolaire, du Délégué à la jeunesse, du Parlement des jeunes, du Centre d'animation et de rencontre et de Sombaille Jeunesse**

Sont présents : Mmes Valérie Wyser-Attinger et Ruth Hynek Hlavizna (Centre d'orthophonie), MM Souhail Latrèche (Centre de Santé scolaire), Alexandre Bédât (Délégué à la jeunesse), Jean-Marie Tran (Centre de rencontre) et Claude Butscher (Sombaille-Jeunesse).

### **483 Centre d'orthophonie**

Les mesures les plus importantes prises touchant le budget après le 2<sup>ème</sup> train sont :

1. En effectuant plus d'heures thérapeutiques et moins de colloques, on espère économiser car les actes thérapeutiques sont couverts par l'AI. Cependant il s'agit de trouver un juste équilibre car il est important de conserver la spécificité du travail en équipe. Montant épargné : 60'000 francs.
2. L'AI admet des factures au quart d'heure, y compris les quarts d'heure entamés. En facturant ces derniers de manière stricte, sans profiter de la situation, il est possible de récupérer 50'000 francs.
3. Le forfait AI est partagé en deux entre le travail du médecin et l'orthophoniste. Il a été trouvé un meilleur équilibre dans ce partage, ce qui permet d'escompter rembourser moins aux médecins, soit un gain de 4'000 francs.

Dans le 4<sup>ème</sup> train de mesure, il a été envisagé des mesures qui touchent les usagers, ainsi :

- Une taxe d'ouverture de dossier de 50 francs sera perçue, d'où un gain de 4'500 francs.

- Le tarif à payer pour les absences non excusées sera légèrement augmenté, d'où un gain de 3'000 francs.
- La facturation des actes préparatoires pour les cas non AI permettra de gagner 2'500 francs.

*Pourquoi les charges du personnel augmentent-elles autant ? Il s'agit de l'indexation des salaires à l'augmentation du coût de la vie, des hautes-paies.*

## **482 Centre de santé scolaire**

Les semaines de fermeture passeront de 11 à 7. Cette mesure est prise à titre d'essai pour l'année 2006. En tenant compte de l'augmentation de la masse salariale et des recettes, il est escompté un bonus de 22'375 francs. Les semaines supplémentaires seront prises sur les vacances scolaires : 1 semaine en avril, 1 semaine en été, 1 semaine en automne et 1 semaine durant les relâches de février.

Une partie des coûts de la prévention de l'obésité passe sur le salaire d'un professeur d'éducation physique et sportive pris en charge par le Canton, d'où un gain de 5'000 francs.

La question de fermer le centre d'orthodontie s'est posée. Il a été constaté qu'il serait difficile de transférer les 287 patients aux orthodontistes privés, ces derniers étant surchargés. Après examen des comptes 2004, il a été constaté que l'orthodontie, sans tenir compte des amortissements, était bénéficiaire. Etant donné la réorganisation du service, il devrait l'être encore plus dans les années à venir. Il n'est donc pas judicieux de la supprimer.

## **540 Délégué à la Jeunesse**

Le poste de conseiller au Parlement des Jeunes est repris par le Délégué à la jeunesse, d'où un gain de 8'000 francs.

Le Délégué fait remarquer qu'il existe des subventions fédérales pour des projets liés à la jeunesse. Mais la manne fédérale n'est versée que si le projet touche plusieurs cantons. Il n'existe pas d'organisation romande actuellement. C'est une piste à explorer, car sur le plan romand 500'000 francs sont à disposition chaque année pour des projets destinés aux jeunes.

Il sera indispensable d'élargir la collaboration avec la ville du Locle, tant sur le plan des projets, que pour le Parlement des jeunes, afin de mieux répartir les coûts.

*Pourquoi y a-t-il une telle augmentation des charges de personnel ? En principe un poste de secrétaire à 60% devait être alloué (40% pour le DJ*

*et 20% pour le CAR). Seulement 40% ont été alloués pour les deux services, mais ils figurent sur le poste du DJ.*

### **540 CAR (Centre d'animation et de rencontre)**

Outre diverses mesures déjà prises qui permettent d'économiser 8'000 francs, un poste d'animateur à 50% ne sera pas repourvu, d'où un gain de 47'290 francs. Cette suppression de poste provoquera indubitablement une baisse des prestations.

La suppression des minis-camps d'automne et d'un camp d'été permettra d'économiser 8'500 francs.

L'arrêt du développement du projet intergénérationnel Cyberthé permettra d'épargner 2'000 francs. Cette prestation qui répond à un réel besoin sera assurée à l'avenir par la Caisse cantonale d'Assurance-chômage (CCNAC) en collaboration avec Pro Senectute. Les jeunes du CAR y participeront mais dans une moindre mesure.

*N'est-il pas possible de diminuer la somme allouée aux expositions ? Le terme utilisé n'est pas judicieux. Ce poste concerne les animations et les expositions. Une économie de 8'000 est budgétée. Le poste passe donc de 80'000 francs à 72'000 francs. Les animations sont assurées par des jeunes gens qui seront les animateurs et les enseignants de demain. Leurs salaires sont symboliques, ils sont, en effet, inférieurs à ceux des femmes de ménage.*

### **313 Sombaille Jeunesse**

L'institution fonctionne bien. Elle n'émerge pas au budget communal puisqu'elle dépend totalement du canton. Dans la situation économique actuelle, le nombre d'enfants pris en charge par l'institution a tendance à augmenter. Les situations difficiles et de précarité augmentent au niveau des familles. L'Etat vivant une situation financière difficile, Sombaille jeunesse n'est pas épargnée au niveau des baisses budgétaires.

*Combien de véhicules sont couverts par l'assurance Véhicules ? L'institution utilise 5 véhicules dont 2 en plaques interchangeable. Ces véhicules concernent les transports pour 70 enfants.*

*Pourquoi de telles notes de téléphone ? Le coût de l'abonnement pour la sécurité incendie s'élève à 9'500 francs à lui seul.*

## **4<sup>ème</sup> partie**

### **Examen du budget du Service de l'Action sociale**

Sont présents MM. Yves Scheurer et Michel Bossy

#### **301 Service de l'Action sociale**

Parmi les mesures déjà prises, on peut mettre en évidence le gain de 25'000 francs réalisé par la suppression de l'écolage de 25'000 francs au Lycée artistique Maximilien de Meuron. Il a été décidé de mettre ce lycée sur le même plan que les écoles publiques du degré secondaire 2 qui dépendent du canton et où plus aucun écolage n'est payé par la Ville.

Un autre gain de 10'000 francs est réalisé par une subvention versée par les écoles sociales pour formation de stagiaires (2 assistantes sociales).

La crèche Beau-Temps accueille plus d'enfants ce qui provoque une hausse de la contribution des parents : 10'000 francs.

A fin juin 2005, La Chaux-de-Fonds comptabilisait une diminution des dépenses d'aide sociale, par rapport à 2004, malgré une augmentation du nombre de dossiers d'aide. Les autres communes, quant à elles, totalisaient une augmentation des montants d'aide sociale. Dans la deuxième partie de l'année, considérant l'augmentation plus importante du nombre de bénéficiaires, une légère hausse doit être constatée comparativement à l'année 2004. Toutefois, le taux de croissance des dépenses reste plus faible que pour les autres communes. Il est à noter que la répartition péréquative sur le plan cantonal pénalisera cet effort. La subvention de la commune aux dépenses d'aide sociale a été diminuée de 500'000 francs, sur la base de ces résultats et des mesures d'économie qui seront appliquées par le canton.

Parmi les mesures à prendre, le poste de l'Office du logement sera réduit et la charge sera répartie sur d'autres collaborateurs. Cette diminution inclut l'engagement d'un juriste à 20% subventionné par l'Etat, ce qui permet le maintien d'une subvention cantonale de 10'000 francs. En outre, 180 heures supplémentaires payées ces dernières années à Grenier 22 sont supprimées. Le gain s'élève ainsi à 65'500 francs.

Des recettes supplémentaires sont encore à déterminer pour la prise en charge par la Ville de l'aide sociale destinée aux Planchettes.

Crèches et garderies. Il est proposé de revenir à l'ancien système, c'est-à-dire de verser les subventions uniquement après que les crèches et garderies aient présenté leurs comptes, soit l'année suivant l'exercice. Cela signifie que les crèches bénéficient d'avances de trésorerie avant

cette échéance. D'autre part, l'Office cantonal de la petite enfance commence à mettre de l'ordre dans ces comptes. Le gain pour 2006 serait alors de 1'375'000 francs.

L'allocation d'hiver et l'allocation communale sont fusionnées et une allocation unique est constituée. Un premier constat s'impose : les personnes qui bénéficient de l'allocation d'hiver, destinée aux bénéficiaires de Prestations complémentaires AVS/AI, touchent une population qui a une meilleure situation que les cas limites qui peuvent prétendre à l'allocation communale. Il en est tenu compte dans les baisses de prestations proposées. Ainsi, les personnes seules bénéficiant des PC/AVS/AI subissent une baisse annuelle de 280 francs à 200 francs alors que les couples subissent une baisse de 400 francs à 300 francs. Les personnes seules dans les cas limites subissent une baisse de 2000 francs à 1500 francs alors que les couples passent de 3000 francs à 2500 francs par année. Pour les familles cas limites, il est maintenu une allocation de 700 francs pour le premier enfant et l'on passe de 300 francs à 400 francs pour chaque enfant supplémentaire. Gain réalisé : 260'000 francs.

*Pourquoi une telle augmentation des téléphones ? Depuis la création du guichet unique, les charges de la rue du Grenier sont incluses à celles de l'Office communal de l'aide sociale mais n'apparaissent pas aux comptes 2004 présentés en comparaison.*

### **Maisons de retraite du Châtelot**

Le passage au chauffage à distance en 2005 devrait induire une économie d'énergie.

Il est en outre envisagé que la prise en charge du déficit soit assumée par l'Etat dans le cadre du maintien à domicile. La démarche a de bonnes chances d'aboutir.

*Pourquoi une telle augmentation des amortissements ? Les investissements consentis pour créer des 2 1/2 pièces en sont la cause. Mais le succès des nouveaux appartements permettra de rapidement rentabiliser ces investissements.*

*Pourquoi les pertes sur loyer ont-elles augmenté depuis 2004 ? Des studios ont été laissés libres en vue de transformations. Une nette amélioration est à attendre rapidement puisque 8 appartements de 2 1/2 pièces seront créés à la fin des travaux.*

## **5<sup>ème</sup> partie**

### **Examen du budget des Ecoles enfantines, primaires et secondaires**

Sont présents : Mmes Francine Liehti (Ecole enfantine), Viviane Houlmann (Ecole primaire), Catherine Margairaz (Ecole secondaire) MM. Jean-Luc Kernén (Ecole primaire), Laurent Feuz (Ecole secondaire), Laurent Huguenin (Ecole secondaire), Giacomo Laini (Direction administrative des écoles).

### **Suppression des camps et remplacement par des activités hors-cadre**

Les directions des différentes écoles s'accordent pour dire que si cette mesure n'est pas prise de gaieté de cœur, elle est un préalable et plus supportable que l'augmentation de l'effectif des classes même si elle fait mal. En effet, les camps ont un objectif de socialisation.

Les camps seront remplacés par des activités hors-cadre avec une participation de 50 francs par élève concerné.

Montants épargnés à l'école primaire : 46'000 francs en 2006 et 46'000 dès 2007.

Montants épargnés à l'école secondaire : 130'000 francs en 2006 et 130'000 dès 2007.

### **Vente du chalet d'Arveyes**

La gestion du chalet est nettement déficitaire. Il est proposé de supprimer les camps à Arveyes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Chaque semaine de camp coûte 3500 francs à la Ville. Les charges fixes salaires et autres charges coûtent 130'000 francs chaque année à la Ville. Il est envisagé de vendre le chalet sans pour autant se précipiter sur la première offre venue. Si l'on tient compte des frais d'entretien (20'000 francs par an) qu'il faudra encore payer une partie de l'année 2006, le montant épargné s'élève à 110'000 francs par an.

### **Lutte contre la violence**

La lutte contre la violence est le seul poste qui permet de mener des projets en faisant intervenir dans les classes des personnes ressources. Avec l'élévation des effectifs, ce poste se révèle d'autant plus important. La baisse des dépenses est vraiment une mesure cosmétique permettant de pouvoir continuer de travailler.

## Effectifs

Outre les mesures déjà prises dans les différentes sections, il a été décidé de supprimer plusieurs classes.

- Une classe d'école enfantine sera fermée. Il s'agira de savoir laquelle fermer, dans quel quartier ? Cette suppression pourrait provoquer un licenciement. La direction étudie les possibilités de prendre des heures sur les personnes non nommées et éventuellement une retraite anticipée. Montants épargnés : 18'400 francs en 2006 et 55'200 francs dès 2007.
- 3 classes de l'école primaire seront fermées. Les suppressions devraient se régler de la manière suivante :
  - 1 personne arrive à la retraite
  - 1 personne est annoncée (attente de confirmation) pour une retraite anticipée
  - pour le dernier poste, il s'agira de jouer avec les personnes engagées sous contrat privé. Il n'en reste pas moins que ces situations sont délicates à gérer humainement.Montants épargnés : 62'900 francs en 2006 et 188'700 dès 2007.
- 3 classes de l'école secondaire seront fermées ce qui correspond à 4,5 postes d'enseignants. Il s'agira d'essayer de faire au mieux pour les effectifs en tenant compte du type de classes. Les classes de maturité ont déjà actuellement des effectifs élevés, il faudra donc accroître les effectifs en classes préprofessionnelles. Montants épargnés : 98'200 en 2006 et 294'500 dès 2007

Des personnes sont engagées sous contrat privé. On devrait ne pas toucher de personnes nommées, mais comme cela a été évoqué plus haut, il n'en demeure pas moins que ces cas sont difficiles à gérer sur le plan humain.

En outre, ces mesures ferment la porte de l'école à de jeunes enseignants de qualité qui sont demandeurs pour travailler. On arrive actuellement au maximum de sacrifices possibles pour l'école. Alors qu'on devrait favoriser l'intégration de jeunes enseignants dans l'école, on les pousse vers d'autres orientations. Etant donné l'âge moyen des enseignants, il se peut que dans quelques années les forces viennent à manquer.

L'intégration de deux classes de l'école enfantine dans les collèges primaires permettra d'économiser 21'400 francs de charges.

## Transports scolaires

Ces transports concernent 80 familles et 124 enfants. La législation est très laconique en ce qui concerne l'obligation du transport scolaire. Il

existe par ailleurs une abondante jurisprudence. De nombreux éléments entrent dans les considérations de la jurisprudence, ce sont la distance, l'âge, le danger, la saison.

La réduction des transports impliquerait le renoncement à un véhicule. Il n'y aurait pas de licenciement car les chauffeurs sont payés à l'heure et à la demande.

La suppression des courses de midi rendrait obligatoire la prise en charge des repas de midi. Selon enquête, une septantaine d'élèves serait concernée. Des pistes sont à explorer car le repas de l'écolier ne pourrait accueillir qu'une dizaine d'élèves. Une piste est également cherchée avec la Maison des jeunes.

Si l'on adaptait les tarifs des transports scolaires en fonction du prix de l'abonnement annuel TRN, soit 369 francs pour un abonnement Onde Verte Junior pour 12 mois (385 francs en 2006), on pourrait encaisser environ 40'000 francs en sus. On passerait ainsi à un coût annuel de 65 francs à 385 francs pour les élèves neuchâtelois et de 165 francs à 485 francs pour les élèves bernois.

Au vu de la discussion, la mesure n'est pas encore aboutie. Il s'agit de réfléchir sur les pistes proposées et de ne pas se lancer sans une analyse sérieuse des besoins et possibilités de chacun.

*Pourquoi une telle facture de téléphone pour les 3 écoles (106'000 francs) ? Le téléphone concerne environ 600 personnes réparties dans plus de 45 bâtiments.*

## **Conclusion**

On constate que tous les services ont fait des efforts considérables pour trouver des moyens d'épargner, parfois de grosses sommes. Il semble que l'on soit arrivé au maximum de ce que l'on peut économiser si l'on ne veut pas mettre en péril, non seulement l'avenir de certains services, mais également des personnes qui bénéficient de leurs prestations. Et chacun sait pertinemment que les premiers touchés sont ceux qui sont déjà dans des situations difficiles, tant sur le plan social que scolaire.

Nous tenons à remercier l'ensemble des services pour le travail accompli dans une situation difficile et leur bonne volonté pour trouver des solutions pour tendre à un budget acceptable.

Le président-rapporteur  
Philippe Lagger